



Beauvoir-sur-Mer, le 15 février 2021

BORDEREAU DE TRANSMISSION
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 9 FEVRIER 2021

Vous trouverez **pour votre information et/ou pour y donner suite**, les délibérations validées et tamponnées (en format .pdf) :

FINANCES – Approbation du Budget primitif - année 2021
FINANCES – Contribution des membres au titre de l'année 2021
BIODIVERSITE – Projet LIFE Sallina : Inventaire et suivis naturalistes sur le marais de Millac - Engagement de la tranche optionnelle 1 (année 2021) des lots 1 et 2
BIODIVERSITE – Attribution du marché « Suivi de la Loutre d'Europe » sur le site Natura 2000 et engagement de la tranche ferme (année 2021)
EAU – Prélèvements et analyses de la qualité des eaux superficielles – année 2021
EAU – Projet LIFE Révers'Eau : convention de coopération avec le Conseil régional des Pays de la Loire et participation financière
EAU – Lancement de l'appel d'offres « <i>Evaluation des outils contractuels 2017-2021 du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf - Elaboration de la stratégie territoriale et d'un programme pluriannuel d'actions</i> »
RESSOURCES HUMAINES – Création de deux postes contractuels liés à un accroissement saisonnier d'activités
RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste non permanent de Géomaticien
RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste administratif lié à un accroissement temporaire d'activités
RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

La Directrice,

Mickaëlle ROUSSELEAU

L'ensemble des délibérations a été affiché le 15 février 2021

SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

Date de convocation : 2 février 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération n°2021_D001_FIN**

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 9 février à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 2 février 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Membres : M. BATARD Yves (4^{ème} VP) et M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau) donnent pouvoir à M. BILLON Jean-Yves (*état d'urgence sanitaire*)

ABSENTS / EXCUSES :

- M. CAUDAL Claude (1^{er} VP), Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. DENIS Pascal, M. FERRER Jean-Bernard, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. LUSETTI Hervé, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau),

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	10	12	2	12

<u>OBJET :</u>	FINANCES – Approbation du Budget primitif - année 2021
-----------------------	---

Monsieur le Président expose :

Le budget primitif 2021 proposé prend en compte les orientations budgétaires 2021 présentées le 16 décembre 2020, avec des adaptations suites aux éléments financiers de fin d'année 2020 connus.

Les prévisions budgétaires des deux sections, en dépenses et en recettes, sont présentées au Comité syndical.

1. Budget principal : section de fonctionnement 2021

La section de fonctionnement 2021 est estimée à 829 235 € (hors opération d'ordre) à l'équilibre en recettes et dépenses.

1.1. Dépenses de fonctionnement du budget principal 2021

En prenant en compte les dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire sans les mouvements d'ordre, les dépenses sont en hausse +205 k€, soit +33 % par rapport au budget de l'an passé.

DEPENSES - Nomenclature	BP+BS 2020	BP 2021	% évolution
Mouvements réels	624 835,27 €	829 235,00 €	33%
Chap. 011 - Charges à caractère général	282 785,00 €	399 505,00 €	41%
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	220 575,00 €	360 780,00 €	64%
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	63 475,27 €	35 950,00 €	-43%
Chap. 68 - Dotations aux amortissements et provisions	55 000,00 €	- €	-100%
Chap. 022 - Dépenses imprévues	3 000,00 €	33 000,00 €	
Mouvements d'ordre	24 640,00 €	10 765,00 €	-56%
Chap. 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 640,00 €	5 765,00 €	24%
Chap. 023 - Virement à la section d'investissement	20 000,00 €	5 000,00 €	-75%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	649 475,27 €	840 000,00 €	29%

1.1.1. Charges à caractère générale (chap. 011) : 400 k€

Ces dépenses regroupent les prestations de services (études), les achats courants (énergie, eau, petit matériel, maintenance logiciel/copieur, loyer, assurance, communication, téléphonie, déplacements des agents...

En 2021, ces charges générales sont proposées à hauteur de 400 k€ contre 282 k€ en 2020 soit une augmentation de +117 k€, correspondant principalement à l'augmentation des prestations d'études (+109 k€) et des charges courantes (+ 8 k€).

En termes de prestations d'études, il est prévu un budget de 322 k€ TTC (~40% du BP 2021) qui correspond :

- A la poursuite des marchés déjà attribués et à poursuivre/engager en 2021 :
 - o l'analyse des eaux superficielles (60 k€ TTC incluant le rattachement de charges 2020) ;
 - o le projet LIFE SALLINA :
 - la cartographie des marais salés (31 440 € TTC solde de l'étude) ;
 - la tranche optionnelle 2 du lot 1 (suivi des lagunes : 4 200 k€ TTC) et lot 2 (suivi des avocettes : 7 125 € TTC) sur le marais de Millac ;
 - o l'animation Natura 2000 : diagnostics préalables à la contractualisation MAE biodiversité (5 400 € TTC) et diagnostics préalable à l'engagement dans des contrats Natura 2000 (7 425 € TTC).
- Au lancement de nouveaux marchés à attribuer :
 - o le bilan évaluatif des contrats de mise en œuvre du SAGE 2017-2021 et définition d'une stratégie pour le prochain Contrat unique Eau (100 k€ TTC pour 2021) ;
 - o le projet LIFE Révers'Eau : analyses complémentaires des eaux littorales (80 k€ TTC) ;
 - o l'animation Ramsar : réalisation d'une vidéo (6 k€ TTC) et intervenant Ramsar (500 € TTC) ;
 - o l'observatoire de la biodiversité : réalisation d'un inventaire Loutre (20 k€ TTC).

Toutes ces prestations sont éligibles à des subventions à hauteur de 60% à 100 % selon les études.

Quant aux charges courantes, elles sont estimées à 78 k€ TTC (~10% du BP 2021), le détail est joint dans le dossier de séance. A noter des dépenses spécifiques correspondant :

- à du petit matériel (pH-mètre, matériel de prélèvements, nasses...) et vêtements de travail (waderns...).
- au déploiement d'un outil de bancarisation de données (convention à mettre en place avec EPTB Sèvre nantaise).
- à de la documentation générale : achats de données de MétéoFrance et de biodiversité.
- aux catalogues et imprimés : outils de communication EAU (plaquettes zones humides, exposition Sauvage des rurs, panneaux EcoPhyto) et Biodiversité (plaquette/réglette pêche à pied, la plage pour tous, Ramsar ...).

A noter que dans le cadre du financement des postes d'animation, des subventions forfaitaires seront perçues pour couvrir une partie de ces charges courantes de fonctionnement.

1.1.2. Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012) : 360 k€

Ces dépenses regroupent toutes les charges liées au personnel. En 2021, elles sont proposées à hauteur de 360 k€ contre 220 k€ en 2020 soit une augmentation de +140 k€, liées à des recrutements supplémentaires contractuels, pour passer de 4,9 ETP réel en 2020 à 8,5 ETP en 2021. Toutes ces charges sont subventionnables de 60% jusqu'à 100% pour Natura 2000.

Les charges salariales (~245 k€) sont établies pour :

- 4 agents contractuels permanents (=3,7 ETP en 2021) : 3 chargés de mission (2,8 ETP) affectés respectivement au SAGE, Contrats Eau et Natura 2000 et une directrice (0,9 ETP) dont ces charges sont réparties entre le SMBB (50% du temps) et des missions subventionnables (20% du temps SAGE, 10% du temps LIFE Révers'Eau et 10% du temps LIFE SALLINA).
- Un technicien contractuel Chargée de mission Observatoire de la Biodiversité (Natura 2000) : 1 CDD à temps plein d'un an en cours jusqu'en juillet 2021 à prolonger a minima jusqu'à la fin de la convention Natura 2000 le 31 janvier 2022 (poste subventionné à 100%).
- Un administratif contractuel secrétaire-comptable : 1 CDD à 20% en cours jusqu'au 18 avril 2021, puis un temps plein (secrétariat-comptable-marchés publics-communication) à recruter pour mai 2021. Ces charges sont subventionnables et réparties au 1/3 du temps entre l'animation SAGE/secrétariat de la CLE, l'animation Contrats Eau et l'animation Natura 2000.

Les charges supplémentaires (~115 k€) correspondent à un accroissement de l'équipe en 2021 :

- de la cellule SAGE au regard de la feuille de route de la Commission Locle de l'Eau (CLE) :
 - un ETP contractuel à temps plein : Géomaticien/SIG à recruter en 2021 (*subvention attendue de 70% de l'AELB*).
 - un ETP contractuel à temps plein : chargé(e) de mission Eaux littorales en cours de recrutement en 2021 pour mettre en œuvre l'action « Eaux littorales » du projet LIFE Révers'Eau (*subvention attendue 60% LIFE*).
- de l'animation Natura 2000 (+1 ETP – *subventions à 100%*) pour :
 - deux agents contractuels de mi-juin à mi-septembre 2021 pour reconduire l'action « ambassadeur du littoral » sur la période estivale.
 - deux stagiaire d'études (total ~6 mois) pour évaluer l'efficacité de la sensibilisation des pêcheurs à pied de loisirs et un appui à l'inventaire Triton créé.

A noter que dans ces charges sont pris en compte également la prime de précarité instaurée à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les agents en CDD de moins d'un an, la revalorisation du SMIC pour l'indemnité stagiaire, la participation de l'employeur à la protection sociale (santé et prévoyance) telle que définie dans la délibération prise en 2019.

1.1.3. Autres charges de gestion courante (chap. 65) : 40 k€

Ces dépenses correspondent aux :

- redevances pour disposer de noms de domaine (baie-bourgneuf.com et life-sallina.com) : 200 € ;
- indemnités des frais de missions des élus et en particulier de leurs déplacements : 600 € ;
- subventions de fonctionnement aux partenaires agricoles pour l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2019/2020 conformément aux conventions partenariales signées avec la Chambre d'agriculture (30 445 €), la CAVAC (3 240 €) et le GRAPEA85 (1 440 €).

1.1.4. Dépenses imprévues (chap. 022) : 33 k€

Ce chapitre est doté de 33 k€ pour faire face à d'éventuelles charges non prévues (sous-estimation d'études, de charges courantes par exemple...).

1.2. Evolution des recettes de fonctionnement du budget principal

Les recettes de fonctionnement sont également en hausse + 190 k€ par rapport au budget de l'an passé. Leur répartition s'établit de la manière suivante :

RECETTES - Nomenclature	BP+BS 2020	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté	61 406,78 €	- €
Chap. 74 - Dotations, subventions et participations	459 513,15 €	784 975,00 €
Art. 74718 - Autres (DREAL)	69 691,15 €	95 880,00 €
Art. 7472 - Régions (Conseil régional des Pays de la Loire)	52 000,00 €	206 940,00 €
Art. 74748 - Autres communes	3 000,00 €	- €
Art. 74758 - Autres groupements	102 456,00 €	190 755,00 €
Art. 7477 - Budget communautaire et fonds structurels (FEDER)	115 000,00 €	94 000,00 €
Art. 7478 - Autres organismes	117 366,00 €	197 400,00 €
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	5,00 €	25,00 €
Art. 7588 - Autres produits divers de gestion courante	5,00 €	25,00 €
Chap. 77 - Produits exceptionnels	128 550,34 €	- €
Art. 7713 - Libéralité recues (boni de liquidation de l'ADBVB)	128 550,34 €	- €
Chap. 78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	55 000,00 €
Art. 7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	- €	55 000,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	649 475,27 €	840 000,00 €

1.2.1. Dotations, subventions et participations (chap. 74) : 785 k€ (93 % des recettes)

Les recettes au chapitre 74 se répartissent de la manière suivante :

➤ **La DREAL (~96 k€, 11% des recettes)**

Ces recettes correspondent aux dépenses éligibles (TTC) prévues dans la convention signée avec le Préfet de Vendée (subvention Etat/DREAL) pour l'animation du site Natura 2000 (du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022).

➤ **Le Conseil régional des Pays de la Loire (~207 k€, 25% des recettes)**

Ces recettes correspondent aux dépenses éligibles prévues :

- au titre de 2021 dans le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2019-2021 signé, pour la prestation de coordination du CRBV 2019-2021 et les coûts HT des analyses de qualité des eaux.
- pour la réalisation de l'action « Eaux littorales » du projet LIFE Révers'Eau (convention en cours de signature). A noter que le projet a été validé par la Commission européenne et les dépenses TTC sont éligibles à compter du 01/09/2020.

➤ **Autres groupements (~190 k€, 23% des recettes)**

○ **Les contributions des membres (~140 k€, 17% des recettes)**

Le niveau de la contribution des membres est le même qu'en 2020, qui se répartit de la manière suivante :

Membres	Cotisations des membres au titre de 2021
Pornic agglomération de Retz	31 333€
Challans Gois Communauté	29 957 €
Océan Marais de Monts	19 270 €
Ile de Noirmoutier	13 057 €
Sud Retz Atlantique	5 650€
Pays de Saint Gilles Croix de Vie	2 123 €
Vie et Boulogne	1 066 €
TOTAL	102 456 €

Pour la mise en œuvre de l'action spécifique « Eaux littorales » du projet LIFE Révers'Eau, des participations supplémentaires des membres concernés (Pornic agglomération, Ile de Noirmoutier, Challans Gois Communauté et Océan Marais de Monts) sont prévues courant 2021. Cette participation spécifique prend en compte les coûts d'analyses d'eau sur le réseau pluvial et du chargé de mission Eaux littorales, le tout restant à charge (hors subvention). La clé de répartition de ces dépenses est le nombre de points de suivi sur le réseau pluvial par secteur. Cette participation telle qu'estimée ci-dessous pour 2021 sera révisée en fonction des besoins et des dépenses réelles engagées.

Membres concernés par le LIFE Révers'Eau	Participation prévisionnelle pour 2021
Pornic agglomération de Retz	20 000 €
Ile de Noirmoutier	12 000 €
Challans Gois Communauté	5 000 €
Océan Marais de Monts	1 000 €
TOTAL	38 000 €

○ **La communauté d'agglomération Cap Atlantique (~50 k€, 6 % des recettes)**

Ces recettes correspondent aux dépenses éligibles (TTC) du projet LIFE Sallina (fonds LIFE et DREAL), convention signée avec Cap'Atlantique, le bénéficiaire coordonnateur du projet (de juillet 2018 à août 2023).

➤ **Le fonds FEDER (94 k€, 11 % des recettes)**

Ces recettes du fonds FEDER correspondent aux dépenses éligibles (TTC) prévues dans la convention en cours d'instruction d'animation du site Natura 2000 (du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022). Son accord est basé sur la convention de la DREAL, qui est déjà signée, et donc il n'y a pas de risques concernant l'attribution de cette subvention.

➤ **Autres organismes : Agence de l'Eau (~197 k€, 24 % des recettes)**

Les subventions attendues sont estimées sur les engagements pris avec l'Agence de l'eau dans le cadre :

- De la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau validé fin 2019, avec l'animation du SAGE et le secrétariat de la CLE ;
- De l'animation du Contrat territorial Baie de Bourgneuf 2017-2021 signé.

1.2.2. Reprise sur amortissement et provisions : 55 k€ (7% des recettes)

Il s'agit des provisions pour charges à venir dégagées lors de l'exercice 2020 pour l'animation Natura 2000 (acompte perçu), la mise en œuvre du SAGE (recrutement), l'évaluation des contrats EAU et le suivi de la qualité des eaux avec notamment le projet LIFE Révers'Eau.

2. Budget principal : section d'investissement 2021

La section d'investissement 2021 est estimée à 10 765 € à l'équilibre en recettes et dépenses.

Les dépenses correspondent à du matériel technique de terrain, informatique et mobilier au regard du renforcement de l'équipe.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP + BS 2020	BP 2021
Mouvements réels		38 962,81 €	10 765 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		14 322,81 €	- €
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles		2 000,00 €	- €
2051	Concessions et droits similaires	2 000,00 €	- €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles		22 640,00 €	10 765 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique		5 000 €
2182	Matériel de transport (véhicule)	20 000,00 €	- €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 940,00 €	5 000 €
2184	Mobilier	700,00 €	765 €
Mouvements d'ordre		- €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		38 962,81 €	10 765 €

Les recettes sont liées aux amortissements des biens achetés en 2019 et 2020.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP + BS 2020	BP 2021
Mouvements réels		14 322,81 €	- €
Chap. 10 - Dotations, fonds et réserves		14 322,81 €	- €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (couverture du besoin de financement selon l'affectation des résultats)	14 322,81 €	- €
Mouvements d'ordre		24 640,00 €	10 765 €
001 - Résultat d'investissement			- €
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement		20 000,00 €	5 000 €
Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 640,00 €	5 765 €
28051	Concessions et droits similaires	1 936,00 €	1 936 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 036,00 €	3 162 €
28184	Mobilier	188,00 €	187 €
28188	Autres immobilisations corporelles	480,00 €	480 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		38 962,81 €	10 765 €

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2020_D024_FIN du 16 décembre 2020 portant sur le rapport d'orientations budgétaires 2021 présenté en séance le 16 décembre 2020 ;

Vu la présentation faite ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Approuve et vote par chapitre le budget primitif 2021 de la manière suivante :

⇒ Pour la section de fonctionnement

DEPENSES - Nomenclature		BP 2021	RECETTES - Nomenclature		BP 2021
Mouvements réels		829 235,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté		- €
Chap. 011 - Charges à caractère général		399 505,00 €	Chap. 74 - Dotations, subventions et participations		784 975,00 €
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés		360 780,00 €	Chap. 75 Autres produits de gestion courante		25,00 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante		35 950,00 €	Chap. 78 - Reprise sur amortissements et provisions		55 000,00 €
Chap. 68 - Dotations aux amortissements et provisions		- €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		840 000,00 €
Chap. 022 - Dépenses Imprévues		33 000,00 €			
Mouvements d'ordre		10 765,00 €			
Chap. 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 765,00 €			
Chap. 023 - Virement à la section d'investissement		5 000,00 €			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		840 000,00 €			

⇒ Pour la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021	RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Mouvements réels		10 765 €	Mouvements réels		- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- €	Chap. 10 - Dotations, fonds et réserves		- €
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles		- €	Mouvements d'ordre		10 765 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles		10 765 €	001 - Résultat d'investissement		- €
Mouvements d'ordre		- €	Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement		5 000 €
			Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 765 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 765 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		10 765 €

- Autorise Monsieur le Président à engager les dépenses prévues dans le présent budget et conformément à la délégation de pouvoir dont il dispose ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 9 FEVRIER 2021 Date de convocation : 2 février 2021	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF
---	--

Délibération n°2021_D002_FIN

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 9 février à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 2 février 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARRAIS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Membres : M. BATARD Yves (4^{ème} VP) et M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau) donnent pouvoir à M. Jean-Yves BILLON (*état d'urgence sanitaire*)

ABSENTS / EXCUSES :

- M. CAUDAL Claude (1^{er} VP), Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. DENIS Pascal, M. FERRER Jean-Bernard, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. LUSETTI Hervé, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau),

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	10	12	2	12

<u>OBJET :</u>	FINANCES – Contribution des membres au titre de l'année 2021
-----------------------	---

Monsieur le Président expose :

Considérant le budget primitif 2021 voté ce jour avec un montant global de participation à 102 456 € des 7 membres du Syndicat ;

Considérant l'article 14 des statuts du Syndicat fixant les règles de répartition des contributions des membres de la manière suivante :

« Après le financement des charges de fonctionnement et d'investissement par les différents partenaires financiers, la part restante au Syndicat mixte est financée par les membres visés à l'article 1 des présents statuts, conformément à la clé de répartition définie comme suit :

- en fonction d'un coût par habitant INSEE des communes concernées par le périmètre d'intervention et fonction de leur situation géographique (littoral, rétro-littoral, limitrophe/hors-bassin versant).
- au titre des actions relatives au SAGE et à la CLE, en fonction du potentiel fiscal des communes du SAGE rapporté à la surface communale dans le bassin versant. »

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver les contributions des membres pour l'année 2021, qui sont identiques à celles de l'année 2020, comme suit :

Membres du SMBB	Au titre du fonctionnement	Au titre du SAGE/CLE	TOTAL - année 2021
Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (44)	20 382 €	10 951 €	31 333 €
Communauté de communes Challans Gois communauté (85)	19 226 €	10 731 €	29 957 €
Communauté de communes Océan Marais de Monts (85)	11 190 €	8 080 €	19 270 €
Communauté de communes de l'île de Noirmoutier (85)	7 449 €	5 608 €	13 057 €
Communauté de communes Sud Retz Atlantique (44)	3 953 €	1 697 €	5 650 €
Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)	1 453 €	670 €	2 123 €
Communauté de communes Vie et Boulogne (85)	653 €	413 €	1 066 €
TOTAL - année 2021	64 306 €	38 150 €	102 456 €

Le détail du calcul par membres est présenté dans le dossier de séance.

Le Comité syndical,

Vu l'article 14 « Règle de répartition des contributions de membres » des statuts du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf annexés à l'arrêté interdépartemental n°2020-DRCTAJ/-186 du 17 août 2020 ;

Vu la délibération n°2021_D001_FIN du 9 février 2021 du SMBB relative au vote du budget primitif 2021 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Approuve les participations 2021 pour les 7 membres du Syndicat comme présenté ;
- Demande à Monsieur le Président de solliciter les contributions des 7 membres au titre de l'année 2021 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
 pour copie conforme
 au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
 35ter rue des Sables
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER
 Tél. 02 51 39 55 62
 contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
 Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 9 FEVRIER 2021
Date de convocation : 2 février 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération n°2021_D003_BIODIV

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 9 février à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 2 février 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Membres : M. BATARD Yves (4^{ème} VP) et M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau) donnent pouvoir à M. BILLON Jean-Yves (*état d'urgence sanitaire*)

ABSENTS / EXCUSES :

- M. CAUDAL Claude (1^{er} VP), Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. DENIS Pascal, M. FERRER Jean-Bernard, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. LUSETTI Hervé, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau),

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	10	12	2	12

OBJET : BIODIVERSITE – Projet LIFE Sallina : Inventaire et suivis naturalistes sur le marais de Millac - Engagement de la tranche optionnelle 1 (année 2021) des lots 1 et 2

Monsieur le Président expose :

Considérant que le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) est engagé dans le projet européen LIFE SALLINA LIFE17 NAT/FR/000519, en tant que bénéficiaire associé de ce projet, retenu en date du 13 juin 2018 par la Commission européenne au titre du programme européen LIFE Nature, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2023 ;

Considérant que dans le cadre de ce projet, il est prévu que le Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire réalise des travaux de restauration sur environ 80 ha de marais le site de Millac. Avant la mise en œuvre de ces travaux, il est nécessaire de consolider les connaissances sur certains indicateurs de l'état de conservation des habitats communautaires (lot 1) et sur la nidification de *Recurvirostra avosetta* (lot 2). Et qu'ensuite, à l'issue des travaux et durant les 4 années du projet LIFE SALLINA, il convient d'assurer un suivi pour évaluer l'effet des travaux sur la restauration des habitats et la présence de plantes patrimoniales (lot 1) et la reproduction de *Recurvirostra avosetta* (lot 2) ;

Considérant que le SMBB est le maître d'ouvrage de cet état initial (2019) et des suivis annuels (de 2020 à 2023) sur ce marais de Millac (action A2 du projet LIFE SALLINA) ;

Considérant que les prestataires désignés respectivement HARDY Environnement (lot 1) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Loire-Atlantique (lot 2) ont terminé la tranche ferme (2019) et la 1^{ère} tranche optionnelle (2020) conformément aux cahiers des charges avec la remise de leurs rapports et la présentation des états initiaux et de la tranche optionne n°1 au comité technique « Marais de Millac » le 15 octobre 2020 ;

Monsieur le Président propose de poursuivre l'action A2 de ce projet LIFE SALLINA avec l'engagement de la 2^{ème} tranche optionnelle relative aux suivis naturalistes des lots 1 et 2 comme prévu dans les marchés pour l'année 2021.

Les montants TTC des marchés « inventaires et suivis naturalistes sur le marais de Millac (44) » sont les suivants :

Lots	Prestataire	Tranche ferme	Tranche optionnelle				TOTAL
		2019	2020	2021	2022	2023	
Lot 1 Flore caractéristique des lagunes et habitats halophiles associés	HARDY Environnement	8 400€	4 200€	4 200€	4 200€	4 200€	25 200€
Lot 2 Nidification de l'avocette	LPO 44	5 800€	7 125€	7 125€	7 125€	7 125€	34 300€
TOTAL		14 200€	11 325€	11 325€	11 325€	11 325€	59 500€

Il précise que le montant de 11 325 € pour l'année 2021 est inscrit au Budget primitif voté ce jour et rappelle que ces deux études sont financées à hauteur de 80% (LIFE + DREAL), 20% restant à charge du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2019_D011_FIN du 27 juin 2019 du SMBB portant sur la reprise des droits et obligations pesant sur l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf et notamment le projet LIFE SALLINA et les marchés de prestations associés ;

Vu l'avenant de transfert du 11 juillet 2019 de l'ADBVB au SMBB du marché « Réalisation des inventaires et suivis naturalistes sur le marais de Millac (44) – projet LIFE SALLINA Lot 1 : inventaire et suivi de la flore caractéristique des lagunes et habitats halophiles associés » attribué à HARDY Environnement ;

Vu l'avenant de transfert du 15 juillet 2019 de l'ADBVB au SMBB du marché « Réalisation des inventaires et suivis naturalistes sur le marais de Millac (44) – projet LIFE SALLINA Lot 2 : inventaire et suivi de la nidification de Recurvirostra avossetta » attribué à la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Loire-Atlantique ;

Vu l'avenant de transfert du 12 novembre 2019 de l'ADBVB au SMBB relative à la convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande –Atlantique (Cap Atlantique) pour la mise en œuvre du projet LIFE SALLINA – LIFE 17 NAT/FR/000519 ;

Vu les rapports Etat initial de juillet 2019 et celui de la tranche optionnelle 1 de juillet 2020 de Hardy Environnement ;

Vu les rapports Etat initial de juillet 2019 de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Loire-Atlantique et de son sous-traitant la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée et de celui de la tranche optionnelle 1 de juillet 2020 ;

Vu la délibération n°2021_D001_FIN du 9 février 2021 du SMBB relative au vote du Budget primitif 2021 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide d'engager la 2^{ème} tranche optionnelle (année 2021) relatif au marché « *Réalisation des inventaires et suivis naturalistes sur le marais de Millac (44)* » – projet LIFE SALLINA LIFE 17/NAT/FR/000519
 - o pour le lot 1 auprès de HARDY Environnement, pour un montant de 4 200 € TTC ;
 - o pour le lot 2 auprès de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Loire-Atlantique, pour un montant de 7 125 € TTC ;
- Dit que ces montants sont inscrits au Budget primitif 2021 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

Date de convocation : 2 février 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération n°2021_D004_BIODIV**

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 9 février à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 2 février 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ÉTAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Membres : M. BATARD Yves (4^{ème} VP) et M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau) donnent pouvoir à M. BILLON Jean-Yves (*état d'urgence sanitaire*)

ABSENTS / EXCUSES :

- M. CAUDAL Claude (1^{er} VP), Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. DENIS Pascal, M. FERRER Jean-Bernard, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. LUSETTI Hervé, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau),

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	10	12	2	12

OBJET :	BIODIVERSITE – Attribution du marché « Suivi de la Loutre d'Europe » sur le site Natura 2000 et engagement de la tranche ferme (année 2021)
----------------	--

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa mission d'animation du site Natura 2000 « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* » le SMBB a l'obligation d'amélioration des connaissances et la mise en oeuvre de suivis scientifiques sur ce site Natura 2000. Il peut faire appel à des prestataires extérieurs pour un besoin en compétences spécifiques. Ces coûts sont pris en charge à 100% via des conventions de financements pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022 : convention signée avec la DREAL le 15 juillet 2020 et celle avec le FEDER en cours d'instruction.

Le Comité syndical du 16 décembre 2020 a validé la mise en place d'un observatoire de la biodiversité d'intérêt communautaire du site Natura 2000 et la réalisation d'inventaires (Loutre d'Europe et Triton) en 2021. Dans ce cadre, il a décidé de lancer une consultation pour l'inventaire Loutre d'Europe sur le site Natura 2000 sur 2 ans.

La consultation a été mise en ligne sur la plate-forme Marchés-sécurisés.fr du 21 décembre 2020 au 25 janvier 2021 et a fait l'objet de 12 retraits de dossier de consultation.

A l'issu de la consultation, trois offres ont été déposées sur la plateforme par :

- un groupement dont le mandataire est la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée (LPO 85) et son co-traitant la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Loire-Atlantique (LPO 44).
- le bureau d'études Office Génie Ecologique (OGE).
- le bureau d'études HARDY Environnement.

L'analyse de ces offres est présentée au Comité syndical.

Le résultat de la notation technique et financière est le suivant :

Offre déposée par	LPO85/LPO44	Office Génie Ecologique	HARDY Environnement
Notation sur 10 points (tranches ferme et optionnelle)	8,5	5,15	6,23

Le Comité syndical,

Vu la délibération 2019_D029_BIODIV du SMBB du 16 décembre 2020 portant sur la mise en place d'un observatoire de la biodiversité et la réalisation d'inventaires en 2021 ;

Vu le rapport d'analyses des offres ;

Vu la délibération 2021_D001_FIN du SMBB du 9 février 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Considère que la consultation a été suffisante sans défaut de mise en concurrence.
- Décide d'attribuer le marché « Inventaire de la Loutre d'Europe » à Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée pour un montant total de 19 525 € TTC (tranche ferme = 10 762,50 € TTC et tranche optionnelle = 8 762,50 € TTC).
- Décide d'engager la tranche ferme auprès de Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée pour un montant de 10 762,50 € TTC ;
- Dit que ce montant est inscrit au Budget primitif 2021 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
 pour copie conforme
 au registre sont les signatures

*Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
 35ter rue des Sables
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER
 Tél. 02 51 39 55 62
 www.baie-bourgneuf.com*

Le président du Syndicat Mixte,
 Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

Date de convocation : 2 février 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération n°2021_D005_EAU**

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 9 février à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 2 février 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Membres : M. BATARD Yves (4^{ème} VP) et M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau) donnent pouvoir à M. BILLON Jean-Yves (*état d'urgence sanitaire*)

ABSENTS / EXCUSES :

- M. CAUDAL Claude (1^{er} VP), Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. DENIS Pascal, M. FERRER Jean-Bernard, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. LUSETTI Hervé, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau),

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	10	12	2	12

OBJET : EAU – Prélèvements et analyses de la qualité des eaux superficielles – année 2021

Monsieur le Président expose :

En tant que structure porteuse du SAGE et dans le cadre de ses compétences, le SMBB réalise tous les ans un suivi de la qualité des eaux superficielles, avec un budget alloué de 60 k€ TTC par an. Un marché à bon de commande est en cours et attribué pour 2 ans (2020 et 2021) au Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV) avec trois sous-traitants LABOCEA, Bi-EAU et HydroConcept.

Le SMBB vient en complément des suivis réalisés par d'autres structures (CD44, CD85, AELB, Etat...) pour disposer d'un même niveau de suivi dans le temps et en évitant les doublons (optimisation des coûts). Un point avec les autres structures a été fait pour connaître les analyses qu'ils feront en 2021. Le détail des différents points suivis et des analyses des eaux superficielles prévues sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf en 2021 est présenté.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose d'assurer la continuité du suivi et de réaliser les analyses suivantes pour 2021 :

- Analyses physico-chimiques (février, avril, mai, juin, octobre, novembre) et/ou pesticides (avril, mai, juin, juillet, octobre, novembre) sur 9 sites à une fréquence 6.
- Analyses bactériologiques des eaux en amont des 12 principales portes à la mer tous les mois avec la recherche des origines (humaines/animales) de la contamination bactériologique (> à 500 E. coli dans l'eau) sur 7 sites.
- Analyses biologiques sur 2 sites en fonction des actions/travaux envisagés sur le territoire (en accord avec les structures chef de file « GEMA »).

Au regard des prix fixés dans l'accord-cadre en cours, le coût prévisionnel par type d'analyses est le suivant :

Type d'analyses pour 2021	Montant estimé - commande 2021
Analyses physico-chimiques (7 sites - fréquence 6)	8 150 €
Analyses pesticides - 285 molécules (9 sites - fréquence 6)	16 000 €
Analyse bactériologique dans l'eau (12 sites - fréquence 12)	9 350 €
Recherche des origines de la contamination bactériologique (humain/animal) - 6 sites	12 500 €
Analyse des indices biologiques (IBD-IPS, IBMR, I2M2 et IPR/inventaire piscicole) - 2 sites	3 035 €
TOTAL HT	49 035 €
TOTAL TTC	58 842 €

Un montant total de 60 k€ est inscrit au budget primitif 2021 (chapitre 011).

Le Comité syndical,

Vu la délibération 2019_D047 du 12 décembre 2019 portant attribution du marché « Prélèvements et analyses de la qualité des eaux superficielles » (accord-cadre 2020-2021) au Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV) et ses trois sous-traitants (LABOCEA, Bi-Eau et HydroConcept) ;

Vu l'accord-cadre M2020_001_EAU « Prélèvements et analyses de la qualité des eaux superficielles » signé avec le mandataire LEAV le 8 janvier 2020 pour deux années 2020 et 2021 ;

Vu la délibération 2021_D001_FIN du 9 février 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide d'engager pour l'année 2021 la commande « Prélèvements et analyses de la qualité des eaux superficielles » telle que présentée, pour un montant maximum de 60 000 € TTC comme voté au budget primitif 2021 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
 pour copie conforme
 au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
 35 ter, rue des Sables
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER
 Tél. 02 51 39 55 62
 contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
 Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 9 FEVRIER 2021
Date de convocation : 2 février 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération n°2021_D006_EAU

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 9 février à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 2 février 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Membres : M. BATARD Yves (4^{ème} VP) et M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau) donnent pouvoir à M. BILLON Jean-Yves (*état d'urgence sanitaire*)

ABSENTS / EXCUSES :

- M. CAUDAL Claude (1^{er} VP), Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. DENIS Pascal, M. FERRER Jean-Bernard, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. LUSETTI Hervé, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau),

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	10	12	2	12

<u>OBJET :</u>	EAU – Projet LIFE Révers'Eau : convention de coopération avec le Conseil régional des Pays de la Loire et participation financière
-----------------------	---

Monsieur le Président expose :

Le 24 février 2020, le Comité syndical du SMBB avait confirmé son engagement dans le projet LIFE intégré Révers'Eau et avait acté le fait que le SMBB soit maître d'ouvrage de l'action d'amélioration des connaissances C3 « *développer une relation terre/mer pour la reconquête des eaux des bassins versants littoraux* » inscrite dans ce projet.

Le 20 novembre 2020, le Conseil régional des Pays de la Loire en tant que bénéficiaire coordonnateur, a signé avec la Commission Européenne l'accord de subvention LIFE19 IPE/FR/00007 pour ce projet LIFE Révers'Eau visant la reconquête de la qualité de l'eau en Pays de la Loire, sur la période 2021 à 2027, et permettant ainsi d'obtenir une subvention LIFE à hauteur de 60% sur le programme global déposé.

Pour rappel, sur le territoire de la Baie de Bourgneuf et son bassin versant, cette action C3 vise la qualité des eaux littorales dont dépendent de nombreuses activités (pêche, ostréiculture, baignade) avec le constat de difficultés sanitaires dans la Baie pouvant entraîner de fortes contraintes économiques. L'objectif de cette action C3 est de renforcer le suivi en place des eaux littorales sur 3 ans (de 2021 à 2023) : renforcer les mesures de qualité aux exutoires des canaux/étiers (12 portes à la mer) déjà en cours avec un suivi du réseau des eaux pluviales s'évacuant dans la Baie (estimation de 43 exutoires pluviaux : 26 sur Pornic agglomération, 5 sur Bouin/Beauvoir et 11 sur l'île de Noirmoutier, 1 sur Océan Marais de Monts).

Les paramètres analysés, variables selon les secteurs, portent notamment sur :

- Physico-chimiques : salinité, oxygène, NH4+, NO3-, PO4- et pesticides pour des zones cultivées.
- Bactériologiques : Escherichia Coli dans l'eau ou coquillages avec recherche de marqueurs ADN (humain, ruminant, porc, oiseau de mer, canin, volaille, ... en fonction des secteurs).
- Micro-polluants, sur des secteurs de zones d'activités ou portuaires.

Un chargé de mission littoral, dédié à cette action (CDD en cours de recrutement), a pour mission d'analyser les résultats pour cibler les sources de pollution, de réaliser des prélèvements, d'étudier avec les « pollueurs » les possibilités d'actions et définir une stratégie d'intervention.

Le coût de l'action est estimé à 600 k€ TTC pour les 3 années 2021/2022/2023 (prestations de service pour les analyses : 405k€, frais de personnel : 150k€, matériels : 5 k€, frais indirects : 40 k€). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement – action C3		Montant de 2021 à 2023
Fonds LIFE	60%	360 000 €
Agence de l'eau / Région / autres	20%	120 000 €
Auto-financement SMBB	20%	120 000 €
TOTAL		600 000 €

Afin de bénéficier de la subvention LIFE, un projet de convention de coopération avec la Région a été transmis qui définit le cadre de mise en œuvre de l'action pour la 1^{ère} phase (2021/2022), la 2^{ème} phase fera l'objet d'un avenant. Cette convention entre en vigueur dès sa signature par l'ensemble des parties. Les dépenses éligibles sont celles intervenues à compter du 01 septembre 2020, date d'entrée en vigueur de l'accord de subvention LIFE REVERS'EAU. Le projet de convention détaille ensuite :

- Les rôles et obligations des deux parties ;
- La gouvernance du suivi du projet et des actions ;
- Les financements de l'action ;
- Les modalités de versement ;
- La communication ;
- Les modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention ;
- Les modalités de remboursement de la subvention ;
- La modification et résiliation de la convention et litiges.

Le financement prévu pour la 1^{ère} phase (2021/2022) est le suivant :

Cout (TTC)	Total (phase 1 et 2)		600 000 €
	Montant subventionnable phase 1 : Fonctionnement		415 180 € TTC
	Montant subventionnable phase 1 : Investissement		/
Montant de subvention LIFE	Total sollicité (phase 1 et 2)		360 000 €
	Phase 1	Montant phase 1	249 108 €
		<i>Investissement</i>	/
		<i>Fonctionnement</i>	249 108 €

Le versement LIFE est prévu en deux étapes : une avance de 50 % à la signature de la convention puis le solde à l'achèvement de la phase 1 en 2023, sur la base la validation des justificatifs transmis à la Région.

Concernant l'auto-financement du SMBB, étant donné la diversité des points (et notamment eaux pluviales) et de la spécificité de la mission, il est proposé que chaque collectivité littorale concernée participe au prorata du nombre de suivis souhaités. Des accords de principe par courriers en février et mars 2019 avaient été transmis.

Pour 2021, il est prévu au budget primitif la participation suivante :

Membres concernés par le LIFE Révers'Eau	Participation prévisionnelle pour 2021
Pornic aggro pays de Retz	20 000 €
Ile de Noirmoutier	12 000 €
Challans Gois Communauté	5 000 €
Océan Marais de Monts	1 000 €
TOTAL	38 000 €

Cette participation sera revue au regard des demandes par secteur et des coûts réels engagés.

Le Comité syndical,

Vu la délibération 2020_D007_EAU du 24 février 2020 portant engagement du SMBB dans le projet LIFE Révers'Eau ;

Vu le projet de convention de coopération dans le cadre du projet LIFE Révers'Eau LIFE19 IPE/FR/000007 du Conseil régional des Pays de la Loire ;

Vu la délibération 2021_D001_FIN du 9 février 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de coopération dans le cadre du projet LIFE Révers'Eau LIFE19 IPE/FR/000007 du Conseil régional des Pays de la Loire telle que présentée.

- Demande au Président de solliciter auprès des 4 membres concernés la participation pour le LIFE Révers'Eau au titre de l'année 2021 telle que présentée.

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

**Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON**

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 9 FEVRIER 2021 Date de convocation : 2 février 2021	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF	
---	--	--

Délibération n°2021_D007_EAU

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 9 février à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 2 février 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er} VP – arrivé à 19h54), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- M. BATARD Yves (4^{ème} VP) et M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau) donnent pouvoir à M. Jean-Yves BILLON (*état d'urgence sanitaire*)
- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

ABSENTS / EXCUSES :

- Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. DENIS Pascal, M. FERRER Jean-Bernard, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau),

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	11	11	3	14

<u>OBJET :</u>	EAU – Lancement de l'appel d'offres « Evaluation des outils contractuels 2017-2021 du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf - Elaboration de la stratégie territoriale et d'un programme pluriannuel d'actions »
-----------------------	--

Monsieur le Président expose :

Les contrats de mis en œuvre du SAGE Marais breton/Baie de Bourgneuf (Contrat territorial, Contrat Régional de Bassin Versant) arrivent à échéance fin 2021 et l'Agence de l'Eau demande que le bilan évaluatif soit conduit dès 2021.

En tant que structure porteuse de ces outils contractuels, il est de la compétence du SMBB de réaliser cette évaluation.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) a par ailleurs des attentes précises. Elle demande que le SMBB porte une étude globale : bilan et évaluation des programmes d'actions milieux aquatiques et pollution diffuse (hors nappe de Machecoul) portés par chaque structure chef de file locale (CCIN, Pornic aggro, SMMJB, SAH) et autres maîtres d'ouvrage, définition d'une stratégie au regard des enjeux du SAGE et de l'état des masses d'eau, élaboration d'un programme d'actions. L'AELB subventionne 80% du coût TTC de l'étude.

Un cahier des charges a été rédigé et ce en étroite collaboration avec les financeurs et les maîtres d'ouvrage identifiées dans ces contrats. Il a été discuté ensuite lors du Comité de pilotage Contrats EAU réuni le 12 janvier 2021 puis en Bureau syndical du 1^{er} février 2021. Il est maintenant présenté au Comité syndical.

Cette étude se décompose en 4 phases avec un objectif de définir la stratégie fin 2021 puis le programme d'actions en 2022, pour un démarrage du nouveau CT Eau début 2023. Ces phases sont :

1. établir le bilan technico-financier et évaluer les contrats déployés entre 2015 et 2021 sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf,
2. actualiser le diagnostic territorial,
3. élaborer la stratégie territoriale sur 6 ans,
4. définir le programme pluriannuel d'actions du futur Contrat Eau 2023-2028.

Cette étude nécessite l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire avec des compétences en évaluation de politiques publiques, travaux en milieux aquatiques/aménagement de territoire, amélioration de la qualité des eaux, définition de stratégie territoriale, montage de programmes d'actions, animation...

Monsieur le Président propose de :

- lancer l'appel d'offres via Marchés-sécurisés.fr sous forme d'une procédure adaptée avec une publicité dans le BOAMP et une durée de consultation de 40 jours.
- fixer le choix des offres selon les critères suivants : 60% valeur technique et 40% sur le prix.

Le Comité syndical,

Vu les compétences statutaires du SMBB ;

Vu le cahier des charges de « Evaluation des outils contractuels 2017-2021 du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf - Elaboration de la stratégie territoriale et d'un programme pluriannuel d'actions » présenté et mis dans le dossier de séance ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- valide le cahier des charges présenté « Evaluation des outils contractuels 2017-2021 du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf - Elaboration de la stratégie territoriale et d'un programme pluriannuel d'actions » ;
- autorise Monsieur le Président à lancer un appel d'offres tel que proposé ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter rue des Sables
85200 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 9 FEVRIER 2021
Date de convocation : 2 février 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération n°2021_D008_RH

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 9 février à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 2 février 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er} VP – arrivé à 19h54), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème})
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARIAS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- M. BATARD Yves (4^{ème} VP) et M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau) donnent pouvoir à M. BILLON Jean-Yves (*état d'urgence sanitaire*)
- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

ABSENTS / EXCUSES :

- Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. DENIS Pascal, M. FERRER Jean-Bernard, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau),

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	11	11	3	14

OBJET : **RESSOURCES HUMAINES – Création de deux postes contractuels liés à un accroissement saisonnier d'activités**

Monsieur le Président expose :

Considérant l'action des Ambassadeurs du littoral déployée en 2018 et 2019 (pas 2020 en raison de la pandémie COVID-19) comme un moyen d'aller à la rencontre des usagers sur les communes littorales pour les sensibiliser aux bonnes pratiques à adopter ;

Considérant la volonté du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) de reconduire cette action des Ambassadeurs du littoral en 2021 ;

Considérant que les charges liées à cette action sont financées à 100% via les conventions financières Etat/FEDER ;

Monsieur le Président propose de recruter deux agents contractuels de terrain sur la période estivale, qui auront pour mission d'aller à la rencontre des usagers du littoral sur les communes littorales pour les sensibiliser aux bonnes pratiques à adopter.

Il propose l'ouverture de deux postes non permanents selon les conditions suivantes :

- Contrat de droit public en lien avec un accroissement saisonnier d'activité
- Durée : 3 mois (mi-juin à mi-septembre 2020)
- Temps de travail : à temps plein
- Catégorie d'emploi : B au grade de technicien territorial

Le Comité syndical,

Vu l'article 3-I-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 : « les collectivités et établissements ... peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à... 2° un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs » ;

Vu la convention financière signée le 15 juillet 2020 avec l'Etat pour l'animation du site Natura 2000 qui intègre l'action estivale des Ambassadeurs du littoral pour 2021 avec une prise en charge à 100% dans la limite du montant éligible ;

Vu la délibération n°2021_D001_FIN du 9 février 2021 du SMBB relative au vote du Budget primitif 2021 ;

Vu l'offre d'emploi présentée dans le dossier du Comité syndical ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide la création de deux postes saisonniers tels que présentés ;
- Dit que ces crédits sont inscrits au Budget primitif 2021 (chapitre 012) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les contrats de travail à durée déterminée article 3-I-2° ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes délégations et autorisations utiles à ce sujet.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

Date de convocation : 2 février 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération n°2021_D009_RH**

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 9 février à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 2 février 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er} VP – arrivé à 19h54), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème})
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARIAS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- M. BATARD Yves (4^{ème} VP) et M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau) donnent pouvoir à M. BILLON Jean-Yves (*état d'urgence sanitaire*)
- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

ABSENTS / EXCUSES :

- Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. DENIS Pascal, M. FERRER Jean-Bernard, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau),

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	11	11	3	14

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste non permanent de Géomaticien

Monsieur le Président expose :

Dans sa feuille de route validée fin 2019, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Marais breton Baie de Bourgneuf fait le constat d'un manque de cohérence pour toutes les données (travaux, qualité, cartographie, ...) lié notamment à la multitude de maitres d'ouvrage, qui opèrent avec ses propres données et couches SIG. La consolidation des données à l'échelle du SAGE est en l'état ardu et peu efficace. La CLE souhaite que la structure porteuse du SAGE (le SMBB) s'engage dans le développement d'outils opérationnels et partagés pour :

- Une utilisation facile et efficace pour l'ensemble des maitres d'ouvrages ;
- Une lisibilité simple et rapide de l'avancement des travaux ;
- Une consolidation aisée à l'échelle du SAGE pour suivre son avancée et les programmations liées.

Pour cela, le SMBB doit renforcer son équipe avec la création d'un poste de gestionnaire de données-géomatique avec un objectif de :

- Déployer des outils informatiques permettant de compiler les données à l'échelle du SAGE et les intégrer dans des outils utiles et accessibles à tous.
- Faire vivre les données pour évaluer l'avancement des programmations,
- Donner accès pour un public averti ou tout public...

En outre, la CLE se fixe comme objectif de lancer la révision du SAGE actuel en 2022. Le dernier état des lieux complet date du 1^{er} SAGE (2004). De nombreuses données sont à consolider et à analyser. Compte tenu de la diversité des données à réunir et dans l'objectif de bâtir une base données solide et partagée (mutualisation évoquée ci-dessus), il apparaît opportun d'envisager un Géomaticien/SIGiste en interne plutôt qu'un prestataire pour bâtir un atlas complet du bassin versant par thème et infographie.

Enfin, le pôle biodiversité a besoin également de consolider toutes ses données dans des bases robustes pour permettre de produire des documents d'aide à la décision.

Au regard de ces besoins identifiés, Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste non permanent de Géomaticien selon les conditions suivantes :

- A pourvoir dès que possible, 1 an renouvelable sous forme de contrat de projet.
- Temps de travail : à temps plein.
- Catégorie d'emploi : B au grade technicien territorial.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2019_D036_Eau du 14 novembre 2019 du SMBB relative à la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau ;

Vu la délibération n°2021_D001_FIN du 9 février 2021 du SMBB relative au vote du Budget primitif 2021 ;

Vu l'article 3-II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée: « Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans... »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide la création d'un poste non permanent de Géomaticien tel que présenté ;
- Dit que ces crédits sont inscrits au Budget primitif 2021 (chapitre 012) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de travail à durée déterminée pour une durée d'un an renouvelable (contrat de projet) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 9 FEVRIER 2021 Date de convocation : 2 février 2021	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF
---	--

Délibération n°2021_D010_RH

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 9 février à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 2 février 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er} VP – arrivé à 19h54), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème})
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARIAS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- M. BATARD Yves (4^{ème} VP) et M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau) donnent pouvoir à M. BILLON Jean-Yves (*état d'urgence sanitaire*)
- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

ABSENTS / EXCUSES :

- Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. DENIS Pascal, M. FERRER Jean-Bernard, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau),

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	11	11	3	14

OBJET :	RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste administratif lié à un accroissement temporaire d'activités
----------------	--

Monsieur le Président expose :

Considérant les projets à déployer en 2021 et le renforcement de l'équipe ;

Considérant la nécessité d'apporter un appui à la direction et les chargés de mission dans les tâches administratives ;

Considérant la fin du contrat de l'adjoint administratif en CDD au 18 avril 2021 ;

Considérant les tâches administratives à conduire : la gestion administrative, budgétaire et comptable, y compris des subventions, la rédaction des actes juridiques, l'élaboration, la réalisation et la valorisation des actions de communication, la gestion des marchés publics et des ressources humaines ;

Au regard de ces besoins identifiés, Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste administratif selon les conditions suivantes :

- Contrat de droit public en lien avec un accroissement temporaire d'activités
- Durée : 1 an
- Catégorie d'emploi : B au grade de rédacteur.
- Temps de travail : à temps plein.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2021_D001_FIN du 9 février 2021 du SMBB relative au vote du Budget primitif 2021 ;

Vu l'article 3, 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 : « les collectivités et établissements ... peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide la création d'un poste de Rédacteur tel que présenté ;
- Dit que ces crédits sont inscrits au Budget primitif 2021 (chapitre 012) ;
- Autorise Monsieur le Président à recruter un agent à ce poste et signer un contrat pour un an (article 3-I-1°) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

**Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON**

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 9 FEVRIER 2021
Date de convocation : 2 février 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération n°2021_D011_RH

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 9 février à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 2 février 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er} VP – arrivé à 19h54), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème})
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARIAS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- M. BATARD Yves (4^{ème} VP) et M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau) donnent pouvoir à M. BILLON Jean-Yves (*état d'urgence sanitaire*)
- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

ABSENTS / EXCUSES :

- Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. DENIS Pascal, M. FERRER Jean-Bernard, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau),

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	11	11	3	14

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose :

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la délibération n°2020_D013_RH du 24 février 2020 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs arrêté au 7 octobre 2019 ;

Considérant la délibération n°2020_D021_RH du 13 octobre 2020 portant création d'un poste contractuel d'adjoint administratif ;

Considérant la délibération n°2020_D028_RH du 16 décembre 2020 portant création d'un poste non permanent technicien Chargé(e) de mission Eaux littorales ;

Considérant la délibération n°2021_D008_RH prise ce jour portant création de deux postes contractuels (Ambassadeurs du littoral) lié à un accroissement saisonnier d'activités ;

Considérant la délibération n°2021_D009_RH prise ce jour portant création d'un poste non permanent technicien Géomaticien ;

Considérant la délibération n°2021_D010_RH prise ce jour portant création d'un poste contractuel administratif de Rédacteur ;

Monsieur le Président propose au Comité syndical de mettre à jour le tableau des effectifs au regard des délibérations prises. Il ajoute que le poste Rédacteur principal 1^{ère} classe est retiré car lié à la reprise des salariés de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf lors de sa dissolution et n'a pas été pourvu. Ce poste ne peut pas être ouvert sous la forme proposée lors de cette reprise, à savoir CDI de droit public.

Le Comité syndical,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu les délibérations susvisées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide de mettre à jour le tableau des effectifs de la manière suivante :

Cadre d'emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires au 09/02/2021		Effectifs pourvus au 09/02/2021	
		Permanent	Non permanent	Permanent	Non permanent
<i>Filière administrative</i>					
Attaché hors classe	A	1*		1	
Rédacteur	B		1		
Adjoint administratif	C		1 (temps non complet)		1 (temps non complet)
<i>Filière technique</i>					
Ingénieur principal	A	1*		1	
Ingénieur	A	2*		2	
Techniciens territoriaux	B		5		1
TOTAL		4	7	4	2

* CDI de droit public

- Confirme que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, chapitre 012.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
 pour copie conforme
 au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
 35ter, rue des Sables
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER
 Tél. 02 51 39 55 62
 www.baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
 Monsieur Jean-Yves BILLON

